

ANNEXE 1

CALENDRIER / PROCEDURE : Orientation et affectation en 6^{ème} à la rentrée 2024 Directeurs d'écoles publiques

Etapes	DATES	ECOLES
L'ensemble des démarches est à réaliser dans l'application Affelnet 6^{ème} accessible depuis le portail Arena		
1	12 février au 23 février	Le directeur édite le 1 ^{er} volet de la fiche de liaison pour vérification par la famille. Il saisit les éventuelles modifications.
2	11 au 29 mars	Le directeur complète puis édite le 2 nd volet de la fiche de liaison et le remet à la famille, qui lui retourne pour saisie dans Affelnet 6 ^{ème} .
3	Pour le 4 avril	<p>Transmission à la DIVEL de préférence par le biais du formulaire en ligne : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-sixieme-finistere-24-25 ou en cas de difficultés par courriel à ce.divel291@ac-rennes.fr :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les demandes de dérogations, accompagnées des pièces justificatives (volet 2 fiche de liaison) - l'annexe 6 comprenant les départs vers l'enseignement privé ou vers un autre département. <p><i>Compte tenu du calendrier restreint, les demandes de dérogations reçues après cette date ne pourront être examinées.</i></p>
4	25 mars au 5 avril	<p>Les propositions d'orientation sont prises. Le Conseil des maîtres se prononce sur l'admission en classe de 6^{ème} ou propose le maintien en classe de CM2.</p> <p>Le directeur notifie aux familles les propositions d'orientation pour le 5 avril et les saisit dans l'application Affelnet.</p>
	Pour le 17 mai	<p>Les décisions d'orientation sont arrêtées et saisies par le directeur dans l'application Affelnet.</p> <p>Les décisions d'orientation sont notifiées aux familles pour le 17 mai au plus tard.</p>
5	A partir de la mi-juin	<p>Publication des résultats de l'affectation par la DASEN.</p> <p>Les principaux des établissements d'accueil adressent les notifications d'affectation aux familles.</p>
6	A partir de la mi-juin	<p>Le directeur transmet les dossiers des élèves admis en classe de 6^{ème} au principal du collège de secteur.</p> <p>Pour un collège situé en dehors du département, le directeur remet le dossier contre reçu à la famille.</p>

Le calendrier des commissions d'appel fera l'objet d'une circulaire dédiée.